

Annexe à la fiche

ULIS – Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire



BOÎTE À OUTILS

Exemples académiques de fiches détaillant les rôles du coordinateur d'ULIS, émanant d'un groupe de travail académique des coordinateurs des 11 ULIS lycées de l'académie de Clermont-Ferrand. Cette action a été cofinancée par le Fonds Social Européen (FSE).

Ils sont proposés à partir de la synthèse ci-après (suivre les liens "  [Accéder au détail](#) ").

Les missions du coordinateur d'ULIS

Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) ont vocation à accueillir des élèves handicapés afin de leur assurer le maintien ou l'inclusion en milieu scolaire ordinaire. Ces dispositifs sont une étape déterminante pour leur insertion sociale et professionnelle. Les ULIS lycée visent tout particulièrement l'objectif d'insertion pré-professionnelle, voire même professionnelle. De ce fait, les enseignants nommés dans ces dispositifs voient leur mission d'enseignement très élargie.

*La présente fiche liste **toutes les capacités et attitudes attendues d'un coordinateur d'ULIS** lycée face à la mise en œuvre de la multiplicité des tâches liées à la fonction. Elle pourra servir de référentiel en vue de l'élaboration de la lettre de mission de ce type de personnel.*

1. Missions liées à l'objectif pédagogique

1. a) En lien avec le dispositif

- Articuler les enseignements et favoriser la transversalité ;
- gérer l'emploi du temps de l'ULIS;
- guider les intervenants pédagogiques dans leurs enseignements ;
- guider les personnels "aides humaines" dans leur accompagnement ;
- acculturer les intervenants aux handicaps ;
- favoriser le rayonnement de l'ULIS au sein du lycée.

 [Accéder au détail](#) (pdf 271 Ko)

1. b) En lien avec l'élève

- Connaître le handicap de chacun et transmettre les informations utiles (en respectant les principes éthiques) à l'ensemble de l'équipe pédagogique et aux partenaires ;
- repérer des besoins, des difficultés, des capacités de l'élève et également les adaptations et remédiations possibles ;
- évaluer, positionner les jeunes en lien avec l'équipe pédagogique (CFG ou autre certification) ;
- mobiliser l'élève dans son rapport aux savoirs (redonner confiance, stimuler, recadrer, ...).

 [Accéder au détail](#) (pdf 267 Ko)



2. Missions liées à l'objectif de sociabilisation

2. a) En lien avec l'établissement

- Favoriser le sentiment d'identité et d'appartenance ;
- responsabiliser (participation à la vie du lycée : élections, utilisation des lieux spécifiques, ...).

 [Accéder au détail](#) (pdf 243 Ko)

2. b) En lien avec les individus

- Observer le fonctionnement de chaque jeune pour repérer et prendre en compte les besoins individuels ;
- coordonner les actions des professionnels et transmettre les informations pour trouver des remédiations et solutions adaptées ;
- réguler les relations dans le groupe élèves ;
- rappeler les composantes des compétences sociales ;
- mettre en œuvre une politique de prévention (addictions, vie sexuelle, ...).

 [Accéder au détail](#) (pdf 271 Ko)

3. Missions liées à l'objectif d'insertion professionnelle

3. a) En lien avec le dispositif

- Aider à la détermination des projets ;
- installer des relations respectueuses face aux projets des autres ;
- rappeler les composantes des compétences sociales ;
- prévenir des éventuels dangers.

 [Accéder au détail](#) (pdf 273 Ko)

3. b) En lien avec l'élève

En amont des stages :

- repérer les centres d'intérêt des élèves ;
- recueillir les envies professionnelles initiales ;
- vérifier si l'élève se projette dans la vie professionnelle ;
- amener l'élève à mieux se connaître ;
- travailler sur les représentations des élèves sur certains métiers ;
- présenter le jeune en entreprise ;
- prendre en compte la logistique.



Pendant les stages :

- accompagner l'élève si problématique particulière ;
- se rendre sur les lieux de stage pour observer, recueillir des informations, renouer du lien si nécessaire ;
- dresser les bilans terminaux.

Après les stages :

- aider à prendre du recul par l'oralisation ;
- aider au positionnement ;
- étayer professionnellement ;
- aider à se projeter dans l'avenir.

Vers l'insertion :

- valider le projet ;
- ajuster les objectifs ;
- instruire les dossiers ;
- rendre les projets cohérents ;
- valider une entreprise et négocier les contrats ;
- mettre en réseau les partenaires ;
- assurer un suivi post formation.

 [Accéder au détail](#) (pdf 367 Ko)

4. Missions liées au pilotage du dispositif

- Devenir un partenaire essentiel dans l'orientation scolaire des jeunes (lien avec MDPH et DSDEN) ;
- penser, mettre en œuvre, suivre des projets "Fonds Sociaux Européens – FSE" ;
- mettre en place un comité de pilotage du dispositif ;
- animer un réseau de collaborateurs et de partenaires.

 [Accéder au détail](#) (pdf 304 Ko)